

Postulat : Indemnités pour frais de baby-sitting

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Certains parents qui ont le désir de participer à la vie politique se retrouvent vite à l'abandonner au vu des frais que cela pourrait engendrer de faire garder leurs enfants ou encore certains parents déjà conseillers communaux ne peuvent pas participer à une séance car ils n'ont pas d'autres solutions pour leurs enfants.

Pour leur donner envie de s'investir en politique, le Conseil Communal peut rembourser ces frais à certaines conditions.

En outre, il est bien de mentionner que certaines communes vaudoises telles que Lausanne, Renens ou encore Yverdon-les-Bains remboursent les frais de baby-sitting lors des différents Conseils Communaux ou des séances ad hoc et permanentes.

Une proposition pourrait être faite en sorte que nos Conseillères et Conseillers puissent en profiter à certaines conditions tel que :

- Le tarif horaire soit le même que la Croix-Rouge ainsi CHF 9.00 par heure jusqu'à 2 enfants et CHF 11.50 par heure dès 3 enfants ;
- La durée de l'indemnisation soit la durée effective de la séance est majorée d'une heure pour les déplacements ;
- L'indemnité des frais de garde sera exclusivement pour les enfants de moins de 12 ans révolus des membres du Conseil Communal et remboursés pour les activités du Conseil tel que les séances du Conseil, les séances de commission ad hoc et permanentes et les séances du bureau ;
- Le défraiement a lieu en même temps que le versement des jetons de présence.

En acceptant ce postulat, le Conseil Communal pourrait voir un bon nombre de parents s'impliquer lors de la vie politique et ceci pour un investissement financier modéré.

▼ ▼ ▼ ▼ Vor der Einzahlung abzutrennen / A détacher avant le versement / Da staccare prima del versamento / Simfacture Swiss QR A12 ▼ ▼ ▼ ▼

Merci de votre attention.


Chloé Corthésy